Rhône-Alpes, Loire
Roche
le Bourg

Maison, école (de soeurs de la congrégation de saint Joseph)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA42002283
Date de l'enquête initiale : 2005
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison
Genre du destinataire : de soeurs de la congrégation de saint Joseph
Destinations successives : colonie de vacances

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1986, AM, 25

Historique

Selon A. Lugnier, les religieuses de Saint-Joseph s´installent au bourg de Roche en 1811. Elles tiennent une école mixte dans l´ancienne maison Thevet (voir IA42002280), dans les locaux laissés vacants par le transfert du petit séminaire à Verrière-en-Forez (Lugnier, p. 47 et 273). Dès 1819 la supérieure Elisabeth Chalard fait l´acquisition d´un terrain situé sous le bourg, au sud, à côté du presbytère. En 1841 elle passe un contrat avec Pierre Colombier, maître maçon domicilié à Verrières-en-Forez (mais originaire de Roche) pour la construction d´une vaste maison destinée au logement des soeurs et à l´installation de leur école ; Léonard Perret, maître menuisier domicilié au bourg de Roche, s´engage à y installer les menuiseries et planchers. Les religieuses sont au nombre de 10 et assurent les visites aux malades et l´instruction des enfants de la commune (au moins les filles, avec un pensionnat, et, selon les époques, les garçons ; la commune paye une contribution aux soeurs pour l´occupation des locaux scolaires). Les religieuses possèdent en outre, à titre personnel, d´autres immeubles dans la commune. Lorsque l´école de filles est laïcisée en 1904, la commune demande au préfet d´autoriser les religieuses à enseigner encore un an, le temps d´aménager un local pour l´école communale de filles. Au début du 20e siècle, la maison accueille une colonie de vacances (la colonie Saint-Polycarpe, mentionnée sur une série de cartes postales). En 1932, lors de la vente des biens congréganistes, la commune, qui doit donner son avis sur l´opportunité de la vente, se déclare favorable.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle
Dates : 1841 (daté par source, porte la date)
Auteur(s) de l'oeuvre : Pierre Colombier (maître maçon, attribution par source)

Description

La maison est construite sur la pente qui descend vers le ruisseau de Probois, à l'entrée sud du village. Elle est implantée sur une terrasse délimitée par un mur de soutènement, avec un escalier descendant vers le jardin. Elle comprend un niveau de caves en étage de soubassement (dont l'emprise s'étend sous la moitié orientale de l'édifice), un rez-de-chaussée surélevé, deux étages carrés et un comble à surcroît. L'étage de soubassement est accessible par la façade orientale, et par l'intérieur (volée d'escalier sous l'escalier d'accès aux étages). Il comprend une grande salle côté sud, avec un four à pain, et deux caves voûtées côté nord (partie enterrée ; puits dans la cave nord-ouest), avec une petite cave supplémentaire derrière la voûte du four. Le rez-de-chaussée surélevé (cinq travées en façade) est distribué par un couloir central occupé par l'escalier

(escalier rampe sur rampe, en bois, refait en ciment à l'exception de la dernière volée), avec deux pièces de chaque côté : à l'est, une salle et la cuisine (cheminée à linteau droit, consoles en doucine sur piédroit en granite), communiquant avec une petite pièce à évier (alimenté par le puits) occupant l'extrémité du couloir ; à l'ouest, deux salles (la distribution a été légèrement modifiée ; les portes extérieures de la cuisine et des deux salles occidentales ont été murées ou transformées en fenêtres. Les étages sont divisés en chambres. Le comble à surcroît éclairé par des oculi ovales. Les murs sont en moellon de granite (enduit à pierres vues à joints tirés à la pointe), avec des encadrements en pierre de taille (en brique pour les oculi). Le toit est à longs pans et croupes (charpente avec pièces moisées chevillées), en tuile creuse, avec une génoise. Deux bâtiments de dépendances bordent la terrasse sur ses côtés est (remises et anciens sanitaires de la colonie) et ouest (ancienne grange-étable). Date gravée sur le linteau de la porte d'entrée : 1841.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; moellon
Matériau(x) de couverture : tuile creuse
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé, 2 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; croupe
Escaliers : escalier intérieur : escalier tournant à retours sans jour, en charpente

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 15 mars 1819. Acte de vente du pré de la cure à Elisabeth Chalard.**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **15 mars 1819. Acte de vente du pré de la cure à Elisabeth Chalard**. Jean Griotte, de Durbize (arrondissement de Roanne), et J.-P. Durand, d´Amarut (commune de Roche), vendent à Elisabeth Chalard, soeur de la congrégation de saint Joseph de la communauté de Roche, un pré d´environ 15 perches, appelé le pré de la Cure, au bourg de Roche (confins : au matin, jardin d´Antoine Giraud ; de midi, la rivière de Roche ; de soir, le jardin de J. Chamarel ; de bise le chemin de Montet au bourg) pour 1000F. Acte Charlan, notaire royal de Saint-Bonnet-le-Courreau.

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 20 avril 1841. Contrat entre Pierre Colombier, maître maçon**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **20 avril 1841. Contrat entre Pierre Colombier, maître maçon actuellement domicilié au bourg de la commune de Verrières, et Elisabeth Chalard, supérieure des soeurs de Saint-Joseph**. Pierre Colombier se charge de bâtir suivant un plan donné, dans le pré de la dite Chalard,un corps de bâtiment de 60 pieds de long, 30 de large et 36 environ de hauteur, suivant plus ou moins d´élévation nécessité par l´emplacement ou la hauteur de 4 étages. Les murs de fondation seront faits par lui à double parement avec les plus gros moellons. La première assise posée au bon mortier sur un fond solide horizontal. Les suivantes seront également aussi horizontales que possible, composées de moellons d´égale hauteur, bien unis ensemble, dégrossis aux deux parements, solidement assis se recouvrant aux coins. Les angles seront correctement piqués, ainsi que les pierres ou seuils des portes et des croisées, ayant avant-coeur bien taillés, les arêtes vives, les feuillures droites et vidées à angles droits ; la génoise sera construite sur deux rangs de tuiles et de briques et toisée avec les murs de construction. Ledit Colombier sera tenu de choisir dans les bois du Vernay, de Glizieux ou du Mont la pierre de taille nécessaire à la construction, et devra la dégrossir sur place. La construction avec ses murs intérieurs sera terminée le 29 septembre 1841 (pénalités : déduction et diminution à pure perte d´1/20e du montant total du prix fait par chaque quinzaine de jours de retard). Elisabeth Chalard se charge de fournir la chaux, le sable les moellons, de faire conduire la pierre de taille, et fournir le bois nécessaire pour l´échafaudage. Prix : maçonnerie, 4 F par toise carrée mesurée tant plein que vide en suivant la moyenne des dedans et des dehors de murs ; la pierre de taille, 70 centimes le pied courant d´arête.

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 7 octobre 1841. Contrat entre Elisabeth Chalard, soeur de**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **7 octobre 1841. Contrat entre Elisabeth Chalard, soeur de Saint-Joseph, et Léonard Perret, maître menuisier domicilié au bourg de Roche**. Léonard Perret s´engage à faire tous les ouvrages de menuiserie pour la maison qu´Elisabeth Chalard fait construire au bourg de Roche. 1. Les portes des chambres et de communication en bois pin à panneaux, à double parement : 4 F pièce, placées et ferrées. 2.

Les croisées en bois chêne ou pin, avec jets d´eau, porte-espagnolettes, à grand carreaux avec dormants : 1,25 F le pied, ferrées et placées. 3. Les aisseliers bien blanchis, tous posés et bien assujettis et disposés à recevoir les portes et galandages. 4. Le prix sera de même pour les chambranles, si ladite Chalard juge à propos d´en faire placer. 5. Les planches du 1er et du 2ème étage seront blanchis des deux côtés, bien canelés et tirés d´épaisseur. Les planchers du 3ème étage ne seront blanchis que d´un côté. Les planchers du rez-de-chaussée en partie sur lambourdes ou sur chevrons, également blanchis d´un côté et canelés... : 3,25 F la toise carrée, y compris blanchissage des chevrons. Ladite Chalard fournit le bois de chêne en plateau pour les croisées, les planches pour les planchers, les clous, les ferrures et tous les autres matériaux nécessaires à l´ouvrage. M. Rival, curé d ´Ecotay-l´Olme, sera arbitre et juge des différends qui pourraient survenir. Ledit Perret est obligé d´activer l ´ouvrage de manière qu´avant l´hiver ladite Chalard puisse faire faire les galandages et crépissages d´un étage, ou du moins d´une pièce, et les autres au mois de mars prochain (1842).

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 1er décembre 1847. Lettre du maire au préfet. La commune de Roche**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **1er décembre 1847. Lettre du maire au préfet**. La commune de Roche possède une communauté de soeurs de saint Joseph au nombre de 10, se livrant aux visites des malades et l ´instruction et l´éducation des jeunes filles. Les religieuses s´occupent de l´éducation religieuse des garçons jusqu´à leur première communion.

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 12 novembre 1847. Lettre du comité local de surveillance des**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **12 novembre 1847. Lettre du comité local de surveillance des écoles primaires de la commune de Roche**. L´instruction de tous les enfants de cette commune est dirigée par des religieuses de la congrégation des soeurs de saint Joseph.

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 8 février 1886. Copie conforme d´un acte 5 décembre 1856, établie**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **8 février 1886. Copie conforme d´un acte 5 décembre 1856, établie par le maire de Roche**. La congrégation des soeurs de saint Joseph, existant à Lyon en vertu d´une ordonnance royale du 25 mars 1828, est autorisée à fonder un établissement de soeurs de son ordre dans la commune de Roche. La supérieure générale de la congrégation des soeurs de saint Joseph existant à Lyon a accepté, au nom de cette congrégation, la rétrocession consentie en sa faveur par la demoiselle Elisabeth Chalard, soeur de Saint-Joseph, suivant acte notarié du 8 janvier 1853 et 17 mai 1856, de divers immeubles situés dans le territoire de la commune de Roche, acquis pour la somme de 2500F pour le compte et avec les deniers de la congrégation, et des constructions estimées à 7 ou 8000 F.

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 22 mars 1886. Lettre du maire au sous-préfet. Les immeubles**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **22 mars 1886. Lettre du maire au sous-préfet**. Les immeubles faisant l ´objet des actes des 15 mars 1819 et 3 décembre 1856 ne constituent pas la totalité des immeubles affectés au logement des religieuses. La congrégation de saint Joseph possède à Roche d´autres immeubles dépendant ou non dépendant de la maison d´école. Les bâtiments des religieuses ayant été construits depuis longtemps, on ne se rappelle plus s´il y a eu don, legs ou souscription pour aider à les bâtir. Enfin tout le monde dans la commune sait que les soeurs sont propriétaires pour avoir acquis leurs immeubles ou les avoir hérités de leurs parents.

- **AD Loire. Série O : 1210. Roche. 3 juin 1888. Délibération du conseil municipal. Le conseil expose**
  AD Loire. Série O : 1210. Roche. **3 juin 1888. Délibération du conseil municipal**. Le conseil expose que la commune a toujours payé de ses ressources le loyer de la maison d´école de filles, et vu le loyer minime demandé par les soeurs propriétaires de la maison d´école spéciale de filles, il ne semble pas nécessaire d´avoir un bail écrit. Le conseil vote une somme de 100F comme indemnité à la supérieure des soeurs de saint Joseph dirigeant ladite école.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 20 août 1848-24 décembre 1876.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 20 août 1848-24 décembre 1876. **Délibération du 7 novembre 1848**. Délibération du comité local d´instruction primaire de la commune de Roche exprimant le voeu qu´il soit accordé aux soeurs institutrices de la dite commune la somme de 122,22 F pour les dépenses de l´instruction primaire.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 20 août 1848-24 décembre 1876.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 20 août 1848-24 décembre 1876. **Délibération du 24 février 1851**. Des religieuses de la congrégation de saint Joseph sont institutrices communales pour les deux sexes. L´une des religieuses est munie de son diplôme et peut faire la classe aux garçons jusqu´à la première communion et au-dessus. Les effectifs sont divisés en deux classes pour les garçons et deux classes pour les filles.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 20 août 1848-24 décembre 1876.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 20 août 1848-24 décembre 1876. **Délibération du 18 juillet 1875**. Réclamation de la supérieure des soeurs de Roche sur le loyer de l´école de filles dû par la commune pour 1873. L´enseignement est fait par les soeurs.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 11 février 1877-27 mai 1894.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 11 février 1877-27 mai 1894. **Délibération du 29 novembre 1885**. Le préfet demande à la commune d´établir de façon certaine si la maison d´école des filles appartient aux soeurs de saint Joseph ou à la commune de Roche. Il est de notoriété publique que la maison occupée par les soeurs a été bâtie par elles-mêmes vers 1842-1843. Le doute subsiste cependant sur la propriété du terrain. La commune n´a pas d´autre école ni d´autre bâtiment pour en ouvrir une. La commune verse donc un loyer, ou plutôt une indemnité car il n´y a pas de bail, aux soeurs de saint Joseph pour l´école des filles qui se tient chez elles.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 11 février 1877-27 mai 1894.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 11 février 1877-27 mai 1894. **Délibération du 6 décembre 1891**. Le pensionnat annexé à l´école primaire de filles a existé de tout temps et rend de réels services à la population : la commune demande à l´autorité supérieure d´approuver ce pensionnat.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 27 mai 1894-3 septembre 1911.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 27 mai 1894-3 septembre 1911. **Délibération du 21 août 1904**. L´arrêté préfectoral du 8 août 1904 laïcise l´école de filles tenue par des religieuses. Il n´existe pas de local pour aménager une école dans la commune : la commune demande au préfet d´autoriser les religieuses à enseigner encore un an.

- **AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 29 octobre 1911-22 juin 1952.**
  AC Roche. Registres de délibérations du conseil municipal, 29 octobre 1911-22 juin 1952. **Délibération du 7 février 1932**. Vente des biens congréganistes : la commune, qui doit donner son avis sur l´opportunité de la vente, se dit favorable.

Documents figurés

- **COLONIE de St-POLYCARPE, à ROCHE (Loire) / La maison et l´église. Vue depuis le sud. / 1 impr.**
  COLONIE de St-POLYCARPE, à ROCHE (Loire) / La maison et l´église. Vue depuis le sud. / 1 impr. photoméc (carte postale) : N&B. 1er quart 20e siècle (?). Coll. Part. L. Tissier.

Illustrations

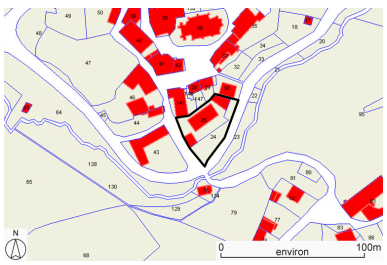

Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section AM, échelle originale 1:1000. Source : Direction

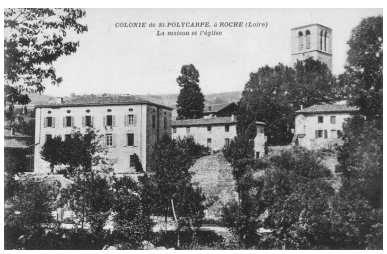
COLONIE de St-POLYCARPE, à ROCHE (Loire) / La maison et l´église.

Vue générale depuis le sud-ouest. Phot. Eric Dessert IVR82_20124202812NUCAQ

générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 2009. Dess. Caroline Guibaud
IVR82_20124200364NUD

Phot. Eric (reproduction) Dessert
IVR82_20054201489NUCB

Vue générale depuis la cour de l'école primaire, au nord-est.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20124202816NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-est : mur de soutènement de la cour.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20124202813NUCA

Détail de la façade principale.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20124202814NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Roche (IA42001385) Roche
Les maisons du canton de Montbrison (hors commune de Montbrison) (IA42001305)
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Village de Roche (IA42002278) Roche

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire

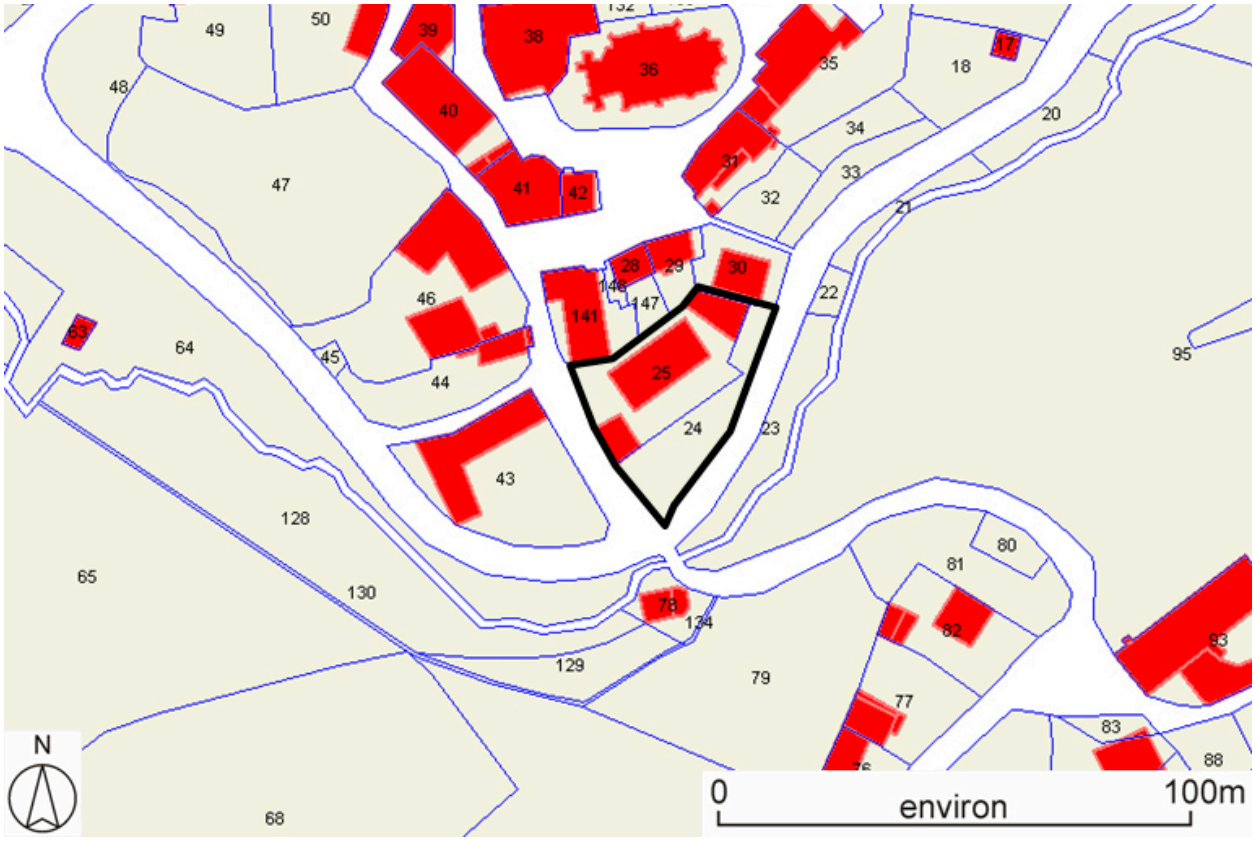

Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section AM, échelle originale 1:1000. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 2009.

IVR82_20124200364NUD
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ministère des finances, CIDF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

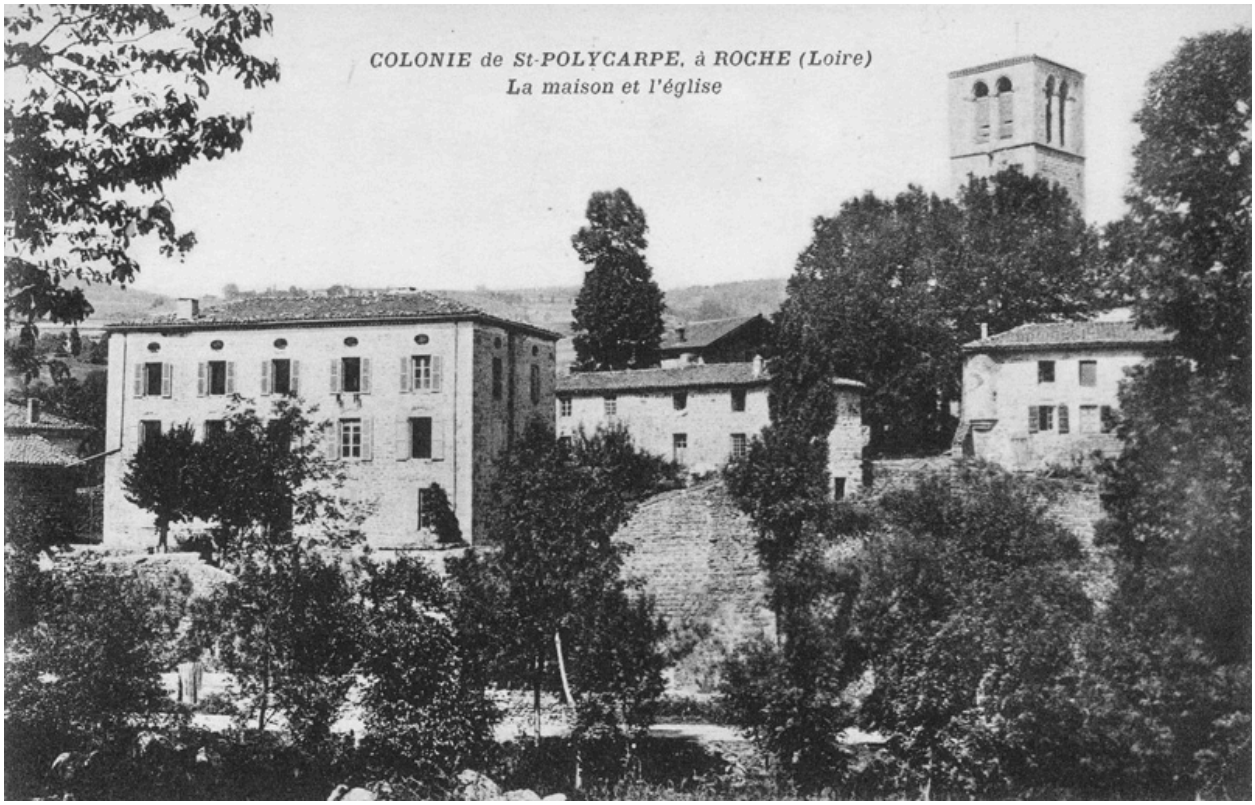

COLONIE de St-POLYCARPE, à ROCHE (Loire) / La maison et l´église.

Référence du document reproduit :

- **COLONIE de St-POLYCARPE, à ROCHE (Loire) / La maison et l´église. Vue depuis le sud. / 1 impr.** **COLONIE de St-POLYCARPE, à ROCHE (Loire) / La maison et l´église**. Vue depuis le sud. / 1 impr. photoméc (carte postale) : N&B. 1er quart 20e siècle (?). Coll. Part. L. Tissier.

IVR82_20054201489NUCB
Auteur de l'illustration : Eric (reproduction) Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Collection particulière
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis le sud-ouest.

IVR82_20124202812NUCAQ
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis la cour de l'école primaire, au nord-est.

IVR82_20124202816NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-est : mur de soutènement de la cour.

IVR82_20124202813NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Détail de la façade principale.

IVR82_20124202814NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation